

RÈGLEMENT SPORTIF ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

URBAN ELEMENTS – 18 et 19 septembre 2021

Préambule

URBAN ELEMENTS est un événement qui regroupe des sports outdoor en milieu urbain. Ces sports seront proposés au grand public sous la forme de compétitions / initiations & découvertes après enregistrement de chaque participant auprès de notre organisation. La 7ème édition se déroulera du samedi 18 septembre au dimanche 19 septembre 2021 sur l'esplanade du J4 à Marseille. Elle est organisée par l'association Marseille Sport Outdoor.

Le présent document définit :

- (i) le règlement sportif de l'évènement (ci-après le Règlement),
- (ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'évènement passé auprès de l'organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription (ci-après les Conditions Générales de Vente).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son représentant légal ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Les termes « Organisateur », « Association Marseille Sport Outdoor », « MSO », « nous », « notre » font références à l'association Marseille Sport Outdoor et plus globalement aux organisateurs de l'évènement.

Votre inscription à l'évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement et des présentes Conditions Générales de Vente de Urban Elements 2021.

L'Organisateur peut réviser mettre à jour le Règlement à tout moment; veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'évènement <https://www.urban-elements.fr/> .

En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur la plateforme d'inscription.

1. Règlement sportif

Le présent règlement sportif (ci-après le Règlement) s'applique à tout participant à l'évènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-avant. En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.

A. Inscriptions et participation

Des zones de pratique (compétitions, initiation) seront installées et matérialisées sur l'esplanade du J4 situé autour des monuments du MuCEM et de la Villa Méditerranée. L'accès à ces zones sera réglementé par un contrôle individuel de la part de notre personnel organisateur et encadrant. Chaque individu devra donc présenter à ces personnes un bracelet strictement individuel qui lui aura obligatoirement été remis lors de son enregistrement sur le village. Aucune pratique individuelle sur le site, ni utilisation des structures, en dehors des plages horaires prévues par l'organisation ne sera permis.

Toute personne souhaitant participer à l'événement accepte de s'enregistrer au préalable sur la plateforme d'inscription d'Urban Elements. À cet effet, le participant doit remplir un formulaire et accepter sans réserve les conditions générales de vente. Le participant s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son bracelet individuel à une tierce personne, ou réciproquement acceptant la session d'un bracelet d'une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le bracelet devra être entièrement visible lors des activités.

Il est rappelé que des contrôles seront systématiquement réalisés lors de l'enregistrement final afin d'assurer de parfaites conditions de régularité d'organisation. Il est expressément indiqué que les individus inscrits participent à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité.

Le règlement par carte bancaire est obligatoire lors de votre inscription en ligne. Aucune inscription par téléphone ou par courrier ne sera prise en compte. Vous recevrez une confirmation d'inscription par e-mail. Pour toute demande ou information relative à l'inscription, veuillez nous contacter par mail à contact@urban-elements.fr.

Pour participer à l'événement, les participants doivent être âgés de 12 ans minimum. Les participants mineurs doivent être accompagnés par un adulte responsable. Le responsable légal de chaque mineur doit avoir rempli l'autorisation parentale en ligne disponible lors de l'inscription pour valider la participation du mineur concerné.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire dû à la COVID 19, il sera demandé à tout participant à Urban Elements 2021 de se conformer à la réglementation sanitaire en vigueur lors de l'événement.

1. Inscription Compétition

Les inscriptions à la catégorie compétition des différents sports prévus sur l'édition 2021 de Urban Elements se font exclusivement sur la plateforme d'inscription disponible via le site internet <https://www.urban-elements.fr/> et ce jusqu'à la date indiquée sur ce même site internet.

L'inscription à chacun des pass Compétition disponibles donne droit :

- à l'accès à la compétition du sport concerné par le pass
- ainsi qu'aux autres sports sur les créneaux **réservés à l'initiation**.

a. PASS OPEN INTERNATIONAL PSICOBLOC

Le psicobloc est une pratique à mi-chemin entre l'escalade solo et la pratique du bloc puisque pratiqué sans matériel d'assurage. Systématiquement au-dessus de l'eau, les voies naturelles les plus extrêmes atteignent parfois 30 mètres de hauteur tandis que les débutants peuvent s'initier au ras de l'eau avec un matériel réduit à une paire de chaussons.

En 2014, URBAN ELEMENTS était le premier événement en France à proposer cette pratique sur mur artificiel et à œuvrer ainsi à la démocratisation de cette pratique.

Droits et Conditions de participation

L'inscription à l'Open International de Psicobloc donne droit au participant à concourir lors de la compétition Open International PSICOBLOC qui se déroulera en deux parties : les qualifications le samedi 18 septembre et les phases finales le 19 septembre. Le nombre de places est limité aux 100 premiers dossiers complets. Les organisateurs sont susceptibles de modifier ou d'annuler la programmation en cas de force majeure. *Pour plus d'information, se référer au paragraphe 2.3. Modifications et annulation des conditions générales de vente.*

L'âge minimum requis pour participer à cette compétition est de 12 ans.

Pour participer à l'événement dans la catégorie compétition, chaque participant devra fournir:

- Une licence FFME, FFCAM ou IFSC Compétition,

OU

- Une licence FFME, FFCAM Loisirs accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'escalade en compétition.

OU

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'escalade en compétition.

Lors de son inscription, chaque participant atteste :

- Sur l'honneur savoir nager 25 mètres au moins avec immersion de la tête.
- Que l'organisateur est autorisé à utiliser des images présentant le participant (vidéos ou photos) pour la promotion ou le développement de l'événement. Ces images pourront être diffusées sur tous supports sans compensation financière
- Se conformer à la procédure sanitaire en vigueur relative au contexte sanitaire actuel

Pour chaque participant, la licence à jour ou le certificat médical devront être téléchargés et mis en ligne lors de l'inscription avant la date indiquée sur <https://www.urban-elements.fr/>. L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter ce document si celui-ci n'est pas valable.

Équipement autorisé

Les concurrents participants à l'open International de Psicobloc devront concourir avec des équipements dont les caractéristiques sont libres : chaussons d'escalade, magnésie.

Déroulé de la compétition

Epreuve :

- **Le Samedi 18 septembre 2021 – Horaires à définir**
 - o **Qualifications Toutes catégories** : 8 psicoblocs (3 essais par blocs)
Bloc réussi au 1^{er} essai = 3 pts, 2nd = 2 pts, 3^{ème} = 1pt, Non-réussi = 0pts
 - o **Phases finales Jeunes** en difficulté : U14, U16, U18

- **Le Dimanche 19 septembre 2021 – Horaires à définir :**
 - Phases Finales Adultes** : À partir des ¼ de finales, finales en difficulté.
 - La remise des prix se fera au plus tard à 17h.**

Catégories :

- U 14 : 12 et 13 ans
- U 16 : 14 et 15 ans
- U 18 : 16 et 17 ans (possibilité de sur-classement)
- Femmes : 17 ans et +
- Hommes : 17 ans et +

Calendrier Officiel : NON

Niveau : International

Accessibilité : Amateurs et experts (du 5 au 8)

Hauteur maximum des voies : de 5 à 15 mètres

Récompense : Price Money / Dotation à la discrétion de l'organisateur

Tarifs : 29€ (hors frais de billetterie)

Attention : Places limitées aux 100 premiers dossiers complets

2. Inscription Pass Initiation

Les inscriptions à la catégorie Initiation sur l'édition 2021 de Urban Elements se font exclusivement sur la plateforme d'inscription disponible via le site internet <https://www.urban-elements.fr/> et ce jusqu'à la fin de l'événement.

L'inscription au Pass Initiation donne accès à tous les sports présentés lors de cette 7^{ème} édition d'Urban Elements lors des créneaux réservés aux Pass initiation.

Lors de son inscription au Pass Initiation, chaque participant atteste :

- Sur l'honneur savoir nager 25 mètres au moins avec immersion de la tête.

- Que l'organisateur est autorisé à utiliser des images présentant le participant (vidéos ou photos) pour la promotion ou le développement de l'événement. Ces images pourront être diffusées sur tous supports sans compensation financière
- Se conformer à la procédure sanitaire en vigueur relative au contexte sanitaire actuel

B. Retrait des bracelets et numéros de dossard

Pour chaque pass choisi, un bracelet de couleur vous sera remis ainsi qu'un numéro de dossard. Ce bracelet vous permettra d'accéder aux différentes zones et compétitions auxquelles vous avez droit. Le numéro de dossard vous permettra de participer aux compétitions ou de vous inscrire aux différentes activités Initiation.

Les bracelets et numéros de dossards seront à retirer sur présentation des pièces suivantes :

- Pièce d'identité
- La confirmation d'inscription avec le QR Code (imprimée ou sur votre téléphone)
- Le pass sanitaire si nécessaire

Le retrait des bracelets et numéros de dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié du village de l'événement sur l'esplanade du J4 à Marseille :

- Le samedi 18 septembre de 9h30 à 18h
- Le dimanche 19 septembre de 9h30 à 16h

Les numéros de dossards sont inscrits au feutre indélébile sur l'épaule de chaque participant. Il devra rester visible pendant toute la durée de la participation à l'événement.

Il est strictement interdit d'accéder aux structures mises en place dans le cadre d'Urban Elements sans bracelet. Tout contrevenant engage sa responsabilité et l'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

C. Classement

Catégorie Initiation : Aucun classement

Catégories Compétition: Des classements seront réalisés pour chaque compétition et selon différents critères. Ces classements pourront donner lieu à des récompenses (cf la réglementation de chaque sport). Attention, les épreuves ne sont pas officielles et n'intègrent aucun calendrier d'aucune fédération.

D. Vestiaires

L'accès aux vestiaires est réservé à tous les détenteurs de pass Urban Eléments 2021. La mise en place ou non d'un vestiaire reste toutefois soumise à la réglementation sanitaire en vigueur.

E. Sécurité et sûreté des activités

La sécurité et la sûreté liée aux activités seront assurées par des personnes habilitées (moniteurs diplômés, secouristes, gardiens, médiateurs sociaux, ...). La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS).

2. Conditions Générales de Vente

Votre contrat d'achat est effectué avec l'Association Marseille Sport Outdoor enregistrée et dont le siège social est situé à Plan-de-Cuques en France. Votre contrat intègre les conditions générales et particulières de vente ci-après.

L'Association Marseille Sport Outdoor agit en tant qu'organisateur et gérant de la plateforme d'inscription pour le compte de l'événement Marseille Sport Outdoor. Votre contrat intègre les conditions générales et particulières de vente ci-après.

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son représentant légal ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Les termes « Organisateur », « Association Marseille Sport Outdoor », « MSO », « nous », « notre » font références à l'association Marseille Sport Outdoor et plus globalement aux organisateurs de l'événement.

A. Votre achat

Lors de votre achat en ligne sur la plateforme de notre prestataire de billetterie accessible via notre site internet <https://www.urban-elements.fr/>, vous devez payer la totalité de la valeur du ou des pass réservés. Votre achat sera alors soumis aux présentes conditions de vente. Votre achat sera confirmé pour la personne identifiée dans votre formulaire d'inscription (1 personne par inscription). Une personne ne peut pas participer plusieurs fois à la même épreuve, mais peut effectuer une réservation pour plusieurs pass différents. L'identité du participant doit être renseignée et ne pourra être modifiée plus tard. Une fois votre inscription en ligne effectuée, vous recevrez un e-mail de confirmation précisant que nous avons bien pris en compte votre demande. Le contrat d'achat entre MSO et vous prend effet dès réception de ce mail.

1. Conditions de paiement

Les prix sont en euros TTC. Ils correspondent aux tarifs publics affichés sur notre site internet. Lors de votre achat en ligne vous devrez verser la totalité de la somme due pour les prestations choisies par Carte Bancaire. En cas de réservation de groupe, le chef de groupe devra s'acquitter de la totalité des sommes dues pour le groupe de participants inscrits sous son compte. Le règlement se fait de manière immédiate après le processus d'inscription, et la confirmation du paiement via la plateforme de notre prestataire de billetterie. Le règlement via votre CB fera office de confirmation d'inscription auprès de nos services. Un mail de confirmation vous sera envoyé dans la foulée après validation du règlement.

2. Modifications et annulations

a. Par le participant

Toute inscription est individuelle et personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique des présentes ou du règlement sportif.

L'inscription peut être réalisée par une seule personne. Chaque participant ne peut être inscrit qu'une fois à la même épreuve. Il n'est pas possible de modifier les informations des participants communiquées et validées lors de l'inscription.

Les participants qui le souhaitent peuvent souscrire une assurance individuelle d'annulation. Cette assurance est facultative et relève de la seule responsabilité du participant. Aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être à la charge de l'Organisateur en cas d'annulation par le participant, pour quelque motif que ce soit, ou en cas de non-présence le jour de la course à laquelle il est inscrit.

b. Par l'organisateur

Les sports proposés sur URBAN ELEMENTS sont des sports soumis aux conditions extérieures qui demandent à ses pratiquants une certaine flexibilité et adaptabilité au milieu naturel. La sécurité des participants est une priorité absolue. Si une épreuve de compétition ne peut être maintenue comme initialement prévue dans le programme, une modification ou une annulation de dernière minute peut avoir lieu. En cas de modification des horaires des épreuves, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'une décision nécessitée par la sécurité des participants engagés.

En cas d'annulation d'une épreuve de compétition pour des conditions climatiques, notre organisation proposera aux participants deux solutions :

- soit un remboursement de l'inscription (avec retenue de 10€ de frais de dossier et hors frais bancaires),
- soit un report pour l'édition suivante des URBAN ELEMENTS (dans les conditions identiques à l'inscription d'origine, identité du participant/pass choisi). Si le Participant venait à choisir un report, sa place serait automatiquement bloquée pour l'édition suivante, mais ne pourra faire plus l'objet d'une annulation par la suite, et aucun remboursement ne sera donc possible.

Si l'Événement devait être annulé ou reporté pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française (décision de l'autorité administrative compétente, intempéries, motif sanitaire de type pandémie ou épidémie, motif sécuritaire ou d'ordre public, ...), le participant pourra bénéficier à sa demande d'un report de son inscription pour un évènement similaire de l'Organisateur sans aucun frais complémentaires, le remboursement de son inscription (prix du pass diminué des frais de dossier) ne pouvant intervenir que dans l'hypothèse susvisée d'une annulation pour des raisons climatiques, à l'exclusion de toute autre cause d'annulation.

B. Engagements et responsabilités

1. Limites de responsabilité

Nous ne pouvons être considérés comme responsables d'une défaillance dans l'exécution du contrat, si ladite défaillance est causée par :

- vous-même
- un tiers étranger à l'organisation de la compétition
- un événement extérieur imprévu, indépendant de notre volonté et hors de notre contrôle malgré toutes les précautions apportées à l'organisation.

2. Santé et forme

Urban Elements est un événement basé sur la découverte de sports outdoor. Cette pratique nécessite des capacités physiques minimum pour assurer une participation. Il est de votre responsabilité de vous

assurer que votre forme physique vous permet de réaliser les épreuves de compétition, mais aussi d'initiation. Participants aux compétitions, si vous n'êtes pas titulaire d'une licence compétition à jour, vous devrez obtenir auprès de votre médecin un certificat médical datant de moins de 3 mois, attestant votre aptitude à l'exercice du sport concerné en compétition. Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou mettre fin à la participation d'une personne si sa santé physique ne lui permet pas de finir la compétition ou l'initiation dans des conditions ne mettant pas en danger sa sécurité, ni la bonne tenue de l'événement. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'une telle décision durant l'événement, et ne sauraient être redevables d'aucune compensation.

3. Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Événement.

Individuelle accident : Il est vivement recommandé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc..) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

C. Programmation

La programmation de l'événement est donnée sur notre site internet. Il est de votre responsabilité d'être présent le jour de votre épreuve. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne pourra être effectué. Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire des courses en cas d'impératif d'organisation ou de sécurité, tout changement de planning sera annoncé par les organisateurs au plus tôt, et obligera les participants concernés à s'y contraindre.

D. Divers

1. Données personnelles

En commandant un produit ou un service relatif à l'Évènement auprès de l' Organisateur, vous êtes amenés à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription; certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement. De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants lors de leur inscription (e-mail, noms, adresses, etc..) sont destinées au personnel habilité par l'Organisateur qui est responsable du traitement de ces données. A l'issue de l'événement, les informations liées à votre prestation sportive (résultats, photos, vidéos) sont publiées sur le site de l'événement et le cas échéant sur le site de la FFME. Vos résultats associés à votre nom sont susceptibles d'être repris par tout média. Nous sommes susceptibles de vous faire suivre les informations relatives à l'événement Urban Elements. En cas de refus de recevoir des notifications de notre part, merci de nous en informer par écrit à contact@urban-elements.fr

2. Captation et utilisation d'images

L'événement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (photos, vidéos, ...) sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayant-droits ou ayant-causes (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, à reproduire et représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses voix et image et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Évènement, pour une durée ne pouvant pas excéder dix (10) années suivant la date de l'évènement. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image. Si vous souhaitez vous y opposer pour un motif

légitime, vous devrez impérativement en informer l'Organisateur en amont de l'Évènement et au plus tard quinze (15) jours avant l'Évènement afin que les mesures adéquates soient prises.

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Évènement par le participant doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'évènement.

3. Litige et droit applicable

Les présentes sont rédigées en langue française qui sera considérée comme la langue officielle du contrat. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Évènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le Participant, un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par ce dernier, relève de la compétence exclusive du tribunal de commerce du lieu du siège social du Commanditaire à l'exclusion de toute autre.